

# Présentation du Pôle Espoir et du Centre Régional d'Entraînement de Chartres



## **Généralités**

Les jeunes garçons intègrent la structure du Pôle/CER de Chartres pour y suivre un cursus de 3 à 4 années selon qu'ils entrent en 3<sup>ème</sup> ou en seconde.

La première année d'intégration au Pôle/C.E.R est ***une année probatoire*** (en particulier le 1<sup>er</sup> trimestre) durant laquelle le jeune garçon sera évalué sur ses capacités à ***concilier les études et l'entraînement intensif***.

La seconde et la troisième année sont ***des temps de perfectionnement***.

L'année, en classe de terminale, reste une année où ***la préparation du Baccalauréat sera la priorité***.

Durant, ce passage dans la structure, le jeune garçon sera au cœur d'un projet tout à la fois scolaire et sportif qui requiert, une capacité à mener à bien ces 2 composantes mais aussi des aménagements, des moyens et une organisation qui facilitent sa réussite.

## ***Un projet scolaire***

Quatre structures d'accueil :

- Collège Mathurin Reignier
- Lycée Marceau : préparation au bac L, ES, S.
- Lycée Fulbert : préparation au bac STG.
- Bac Professionnel 3 ans

## ***Un projet sportif***

- 4 à 7 entraînements par semaine pour le Pôle et pour le CER 3 séances HB et une séance de renforcement musculaire.
- Une formation et un perfectionnement individualisés,
- Une formation collective,
- Du renforcement musculaire,
- Des regroupements nationaux pour les meilleurs potentiels (Pôle),
- Un encadrement diplômé d'Etat.

## ***Un suivi médical***

- 2 médecins,
- 3 kinésithérapeutes,
- 1 psychologue du sport,
- 2 infirmières,
- 1 podologue,
- 1 diététicien.

## ***Une organisation - Des moyens***

- Gratuité des transports à Chartres et d'Orléans à Chartres,
- Un hébergement en internat.

# **1 - Le projet scolaire**

**La réussite scolaire reste la priorité durant la totalité du passage du jeune au sein de la structure.**

## **Objectifs - missions**

La structure « pôle espoir - C.E.R. » a vocation à créer les conditions nécessaires pour:

- Assurer la réussite scolaire,
- Permettre d'atteindre un niveau optimum d'organisation personnelle du travail,
- Assurer un suivi et un soutien scolaire, un rattrapage des cours (stages et compétitions sur le temps scolaire)
- Assurer une aide à l'athlète en difficulté,
- Assurer une relation étroite avec les parents : un bilan scolaire et sportif vous est adressé sur le bulletin scolaire (des bilans intermédiaires pouvant vous être envoyés en sus si nécessaire) ; les résultats peuvent être consultés via Internet (logiciel PRONOTE)
- À assurer l'orientation scolaire du jeune : l'élève en troisième et seconde élabore son projet personnel scolaire et commence à réfléchir à son « projet de vie » avec l'équipe éducative ; chaque fin d'année scolaire (et en cours d'année si nécessaire) , nous nous rencontrerons avec les parents et l'athlète pour envisager la suite de son cursus.

## **Organisation - moyens**

### **1 - Aménagement du temps scolaire**

Les élèves des Lycées Marceau, Fulbert, Elsa Triolet et du Collège Mathurin Régnier bénéficient tout au long de la semaine d'aménagement d'emploi du temps pour les entraînements.

### **2 - Coordination - Tutorat**

Durant son cursus au Pôle, le jeune est placé sous la responsabilité du cadre technique de la structure qui assure les relations avec les Conseillers Principaux d'Education, les professeurs principaux de l'établissement et les parents.

A tout moment, en tant que de besoin, les parents peuvent solliciter, un entretien avec les Professeurs et/ou le Chef d'Établissement ainsi que le responsable du Pôle.

### **3 - Accompagnement - soutien**

Les élèves bénéficient d'heures de soutien en cas d'absence lors des compétitions nationales du Pôle et les regroupements ou en fonction des difficultés que l'élève pourrait rencontrer dans sa scolarité.

## **2 - Le projet sportif**

### **Objectifs - missions**

La structure « pôle espoir - C.E.R. » a vocation à :

- Optimiser le potentiel du joueur.
- Assurer une formation en relation avec les orientations fédérales.
- Participer au renouvellement des élites nationales et régionales.
- Orienter le joueur, selon ses potentialités, vers :
  - Les clubs de haut niveau national (D1 - D2) et leurs centres de formation.
  - Les clubs de haut niveau de la région (D2/N1) et les clubs nationaux (N2/N3).

### **Cursus sportif**

Le jeune, pour mener à bien son projet bénéficiera, des moyens suivants :

#### **1- Un programme individualisé d'entraînement**

- 4 à 7 séances par semaine,
- 6 séances maxi de handball,
- 2 séances de renforcement musculaire.

#### **2- Des compétitions de haut niveau**

- Championnat de France Inter ligues au sein de l'équipe de ligue (1<sup>ère</sup> année CER),
- Compétition « élite Pôle » au sein de l'U.N.S.S. avec possibilité de qualification pour les championnats du monde scolaire (Pôle).

#### **3- Une filière promotionnelle vers le haut niveau (Pôle)**

Selon ses potentialités, le jeune pourra faire l'objet de :

- Stages regroupant les meilleurs potentiels (stages nationaux),
- Programmes individuels, à l'issue de chaque regroupement élaboré en liaison avec les entraîneurs des équipes de France « jeunes » et « juniors »,
- **Sélection Nationale en équipe de France « jeunes ».**

### ***3 - Le suivi médical***

Tout au long de sa pratique sportive, le jeune fera l'objet, par toute une équipe médicale, d'un suivi personnalisé, selon les modalités suivantes :

- Chaque lundi, le jeune (s'il est blessé) fera l'objet d'un bilan par le kinésithérapeute.
- Le jeune pourra faire l'objet de consultation médicale si besoin, chaque lundi soir et jeudi soir, par le médecin du Pôle.
- En cas de blessures, toutes les mesures sont prises pour traiter les cas d'urgences (radio, soins).
- La plupart des séances fait l'objet d'une assistance par le kinésithérapeute.
- Une feuille de liaison est transmise aux parents ainsi qu'au club, en cas d'arrêt sportif.
- Chaque jeudi soir, une concertation entre l'équipe médicale et les responsables du Pôle/CER permet d'établir un bilan de l'ensemble des jeunes de la structure Pôle/CER.

## **4 - Organisation - Moyens**

### **1 - Hébergement**

L'ensemble des jeunes appartenant à la structure est hébergé à l'internat du Lycée du Marceau (Pôle/CER).

Les jeunes y résident durant toute la semaine. Ils sont libérés le vendredi à partir de 15h afin de rentrer dans leur famille et avoir la possibilité de s'entraîner avec leur club, le vendredi soir.

A la fin du week-end, les jeunes sont de retour obligatoirement à l'internat le dimanche soir entre 20h et 22h au plus tard.

Le coût de l'internat, à la charge des familles, est d'environ 1 300€ annuel. Des aides sont possibles selon le statut et les conditions sociales du jeune (nous consulter).

### **2 - Transport**

Chaque semaine, la Ligue du Centre de Handball met à disposition, gracieusement des navettes afin d'acheminer les jeunes de Chartres à la gare de Fleury-les-Aubrais (45), le vendredi et inversement le dimanche soir, pour le retour à Chartres.

Pour les jeunes scolarisés en collège ou en dehors du lycée Marceau, une carte de bus sera gracieusement mise à disposition du jeune pour ses déplacements.

Chaque soir, une navette assure (sauf le mercredi) gracieusement, le retour des jeunes de leur lieu d'entraînement au lycée Marceau.



# ***Modalités d'entrée au Pôle - C.E.R. de Chartres***

## **Pré requis**

- Avoir la capacité à concilier 4 à 7 entraînements par semaine et travail scolaire. C'est le plus important.***
  
- Avoir un dossier scolaire satisfaisant.***
  
- Etre licencié dans un club de Handball affilié à la F.F.H.B. et participer aux compétitions.***

## ***Convocation et information***

### **Etape 1 : dossier d'Inscription**

- ***Faire remplir le dossier complet à me remettre avec les 2 bulletins scolaires de l'année en cours le jour du concours sportif :***
- Ci-joint une information au concours sportif ainsi que les modalités de détection pour l'entrée au Pôle /CER de Chartres.

***Pour tous renseignements Mr SALMON Frédéric responsable  
Pôle/CER de Chartres***

**[frederic.salmon@centre-handball.com](mailto:frederic.salmon@centre-handball.com)**

## Etape 2 : Concours sportif - Admissibilité

*\*Le concours d'admissibilité sportif se déroulera :*

*\*Concours CER : le Mercredi -- avril ---- (né en ---- )*

*\*Concours Pôle : le Mercredi -- mai ---- (né en ----,---- )*

*Halle des Sports CRJS  
1, rue Jean Monnet- 28000 CHARTRES*

<p><b>Vous avez la possibilité de déjeuner sur place au CRJS. Pour réserver vos repas téléphoner au secrétariat :02 37 88 14 60</b></p>
---

**- Le matin : 1<sup>ère</sup> sélection de 9h00 à 12h00 pour tous les candidats.  
A l'issue de cette matinée, une première sélection est effectuée. Les  
candidats non retenus seront libérés par le jury.**

**- L'après midi : 2<sup>ème</sup> sélection : jeu**

## Etape 3 : Concours sportif - Admission

***Tous les athlètes retenus l'après-midi du concours recevront un courrier de  
ma part 3 types de courrier pourront vous être envoyés :***

***1-Retenu sportivement***

***2- Liste d'attente***

***3-Non admissible***

## **Etape 4 : Entretien et tests Médicaux CER et Pôle et visite structure :**

Pour **les candidats retenus** (sportivement) vous serez à nouveau convoqué sur une journée (Mai/juin)

*CRJS/Halle des Sports  
1, rue jean Monnet- 28000 CHARTRES*

<p><b>Vous avez la possibilité de déjeuner sur place au CRJS. Pour réserver vos repas téléphoner au secrétariat :02 37 88 14 60</b></p>
---

**1-Présentation de la structure par les responsables (Mr SALMON ET Mr PRANDI (parents et athlètes)**

**2-Tests Médicaux l'après-midi, Une visite médicale** (Médecin, kinésithérapeute, Podologue Psychologue, diététicien) sera proposée aux élèves de la liste des admissibles.

**3- visite de l'internat et des établissements.**

## ***L'Admission définitive se fera après :***

- 1 L'admission dans la **liste sportive**
- 2 L'acceptation du **dossier scolaire** par le chef de l'établissement et le responsable de la structure.
- 3 visite médicale

**Ce dossier fait office de convocation pour les concours sportifs Pôle/CER**

***Nous vous souhaitons bonne chance pour le concours prochain.***

***Frédéric SALMON  
RESPONSABLE Pôle CER de Chartres***



Frédéric SALMON  
Responsable du Pôle/CER  
de Chartres

lundi - janvier ----

Aux, Parents et Candidats au concours sportif  
du Pôle/CER de Chartres

**Objet : Convocation concours sportif :**

Par la présente, je vous confirme bien que votre fils sera convoqué au concours sportif du Pôle ou du CER selon son année de naissance.

**Concours CER pour les candidats né (s) en ---- : Le mercredi -- avril ----** à 8H30 début de l'épreuve à 9H00.

**Concours Pôle pour les candidats né (s) ----/---- : Le mercredi -- mai ----** à 8H30 début de l'épreuve à 9H00.

**L'adresse du concours sportif :**  
**Halle des sports/CRJS Jean Cochet 2 rue Jean Monnet 28000 Chartres**

Veuillez Madame, Monsieur recevoir mes sincères salutations.

Frédéric SALMON  
Responsable du Pôle/CER de Chartres.